

Lettre d'infos : Octobre 2026

Finaliser la campagne 2026 et démarrer la campagne 2027

Cette lettre d'information vous explique comment finaliser la saisie des interventions 2026, vérifier la conformité du registre phytosanitaire, celle des calculs d'IFT et des stocks.

Pour rappel, toute intervention réalisée après la récolte de la culture principale 2026 doit être saisie sur la campagne 2027.

Conseil : Si vous n'avez pas utilisé Mes parcelles pour la déclaration PAC 2026, nous vous conseillons fortement de remettre en cohérence votre parcellaire avec celui de TELEPAC. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour cela si besoin.

Vous pouvez faire ou demander le changement de campagne (cela n'empêche pas les modifications ou compléments de saisies sur la campagne passée).

N'hésitez pas à consulter l'aide en ligne disponible sur chaque écran via 

A noter : L'évolution de la réglementation du registre phytosanitaire au 1^{er} janvier 2027 conduit à faire évoluer progressivement l'outil Mes Parcelles. Les modalités d'application n'étant pas encore totalement définies, des nouveautés sont déjà mises en place et d'autres viendront compléter l'outil jusqu'au début de l'année 2027.

Vérifier la campagne 2026

1. Vérifier si les dernières interventions sont saisies

Menu : **Interventions -> Consultation / Modification**

Il faut vérifier que tous les semis, épandages, traitements ont bien été saisis, ainsi que les récoltes. Pour cela il est possible d'effectuer un tri par parcelles ou par date d'intervention ①, puis de faire un tri par culture et par type d'intervention, en faisant des filtres ②.



Le screenshot montre l'interface de consultation des interventions. L'onglet 'Parcelles' est sélectionné. À l'entrée ①, il y a deux boutons radio : 'Liste par parcelle' (sélectionné) et 'Liste par intervention'. À l'entrée ②, il y a une section de filtres avec plusieurs champs : 'Cultures' (valeur : 'Mél tendre-hiver'), 'Sélection' (valeur : 'Parcelles'), 'Contrats' (valeur : 'Tous contrats'), 'Parcelles' (valeur : 'Toutes'), 'À partir du' (valeur : 'Auc'), 'Type d'intervention' (valeur : 'Traitement et protection des cultures'), 'Variétés' (valeur : 'Toutes variétés'), et 'Produits' (valeur : 'Tous'). Un bouton 'Rechercher' est visible en bas à droite.

La vision d'ensemble par culture et par intervention permet de pointer d'éventuels oublis.

Lot	N° Pa...	Rang	Parcelle	Culture	Variété ou cépage	Surface totale	Surface travaillée	Date	Intervention	Cible	Produit	Quantité par ha		
1		3	Devant Chez Serge	vigne vinifère		4,44 ha	4,44 ha	07/04/26	Engrais et amendeme...		7-4-10	614 kg		✗
							4,44 ha	07/04/26	Engrais et amendeme...		ammontrite 33.5 % (kg)	4,8187 kg		✗
							4,44 ha	07/04/26	Engrais et amendeme...		urée 46 (kg)	5,6601 kg		✗
							1,46 ha	12/04/26	Desherbage mecanique					✗
							1,46 ha	13/04/26	Adjuvants	Pour bouillie herbicide	PHYDEAL	0,75 L		✗
									Herbicides	Desherbage cultures L...	BARBARIAN ST	3 L		
									Herbicides	Desherbage des cultu...	PLEDGE	1,2 Kg		
							1,46 ha	29/04/26	Fongicides	Mildiou	REDELI	1 L		✗
									Fongicides	Oidium	SULFOJET DF	3 Kg		
							1,46 ha	29/04/26	Engrais et amendeme...		LIQUAFOL	2 l		✗
							1,46 ha	07/05/26	Produits non classés		BYOKALI Alternatif	2 L		✗
									Fongicides	Mildiou	VINERGY	4 L		
							4,44 ha	12/05/26	Engrais et amendeme...		DURAMON	50 kg		✗
							1,46 ha	20/05/26	Produits non classés		VIVAFLO Alternatif	2 L		✗
									Fongicides	Oidium	ALGBRE	0,2 L		
									Fongicides	Mildiou	VINERGY	4 L		
							1,46 ha	26/05/26	Herbicides	Desherbage cultures L...	SORCIER	0,36 L		✗
							1,46 ha	05/06/26 au 06/0...	Produits non classés		BYOKALI Alternatif	2 L		✗
									Fongicides	Oidium	REVVIT	1,2 L		
									Fongicides	Mildiou	VALIANT FLASH	3 Kg		
							4,44 ha	24/06/26 au 25/0...	Fongicides	Mildiou	BOULLIE BORDELAISE CAFF...	2,5 Kg		✗
									Fongicides	Oidium	COLLIS	0,4 L		
									Fongicides	Mildiou	REDELI	1,58 L		
							4,44 ha	05/08/26	MFSC/Inoculum		BASFOLIAR PLANTAE BIO ...	2 L		✗
									Fongicides	Mildiou	BOULLIE BORDELAISE CAFF...	2 Kg		
							4,44 ha	03/09/26 au 16/0...	Récolte - vendange m...			60,103 hl		✗

2. Vérifier la conformité du registre phytosanitaire

Menu : Interventions -> Vérification phytosanitaire

Lors de l'enregistrement de vos interventions vous êtes peut-être passé à côté d'alerte signalée par Mes Parcelles en cas d'erreur. Ce menu permet de vérifier la conformité de votre registre phytosanitaire par le contrôle de 3 critères :

- Les traitements phytos : la vérification porte sur les caractéristiques d'homologation du produit (culture, dose, mélange, DRE, DAR)
- Le nombre d'application par an : vérifie le nombre d'application maximum autorisé pour un produit commercial sur la campagne en cours
- Les variétés et les dates de récoltes : l'enregistrement de la date de récolte doit être fait pour vérifier le Délai Avant Récolte (DAR)

Il est possible d'effectuer un tri par culture ① et de vérifier la conformité des traitements phytos et du nombre d'application, en cochant les cases correspondantes ②, il faut terminer en cliquant sur « lancer la vérification » ③.

Vérification du registre phytosanitaire

Notre base phytosanitaire est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour.

- Si des produits ont changé d'homologation depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle.
- Le contrôle se fait exclusivement sur les homologations de produits, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) (Seuls les DAR exprimés en jours sont vérifiés) et délais de réentrée au champ (DRE).

En cas de doute ou pour des vérifications complémentaires, rapprochez vous de votre conseiller.

Je souhaite vérifier ...

- ☒ Les traitements phytos (hors nombre d'applications) ②
 ☐ Les traitements phytos : nombre d'applications

☐ Les variétés et les récoltes

Pour mes parcelles ... ①

Cultures : vigne vinifère

Variétés : Toutes les variétés

Lancer la vérification ③

2.1 Vérification des traitements phytos

Si des anomalies sont constatées un tableau apparaît avec des pictogrammes en bout de ligne ④. Par défaut le résultat n'affiche que les parcelles en anomalies ⑤. Vous pouvez demander que toutes les parcelles s'affichent en basculant le curseur « afficher toutes les parcelles » vers la droite.

31 parcelles en anomalie sur 79 ☐ Afficher toutes les parcelles

Lot	Parcelle	Culture	Surface	Phytos
2	Parcelle n°1	vigne vinifère	3.55 ha	✗
4	Parcelle n°2	vigne vinifère	0.64 ha	✗
4	Parcelle n°2	vigne vinifère	0.85 ha	✗ ④
4	Parcelle n°2	orge hiver	2 ha	✗ ④
4	plantation 2021	vigne vinifère	0.72 ha	✗
5	Parcelle n°4	vigne vinifère	0.24 ha	✗ ⑥

Interprétation des pictogrammes :

	Permet de consulter et modifier un enregistrement
	Signale un mélange interdit
	Signale un mélange autorisé sous réserve
	Signale une dose homologuée non respectée
	Signale une dose autorisée selon un usage
	Signifie que le produit n'est pas homologué pour la culture
	Signifie que le produit est interdit
	Signale une cible non homologuée
	Implique que le délai de traitement avant récolte n'est pas respecté
	Signifie que le délai de réentrée plein champ n'est pas respecté
	Indique que, en fonction des horaires, les délais de réentrée ne sont pas forcément respectés. Cette alerte suppose que vous avez enregistré vos interventions dans l'ordre chronologique
	Indique qu'un stade est absent ou en anomalie, alors que l'application du produit utilisé est conditionnée à un stade
	Indique que le produit a été utilisé en dehors des périodes autorisées
	Indique que l'heure d'application est absente ou en anomalie alors que le produit concerné doit respecter des contraintes horaires d'utilisation en période de floraison de la culture ou des adventices (vous devez préciser alors la date de début et de fin de l'intervention)
	Indique que le n° de lot de la semence est absent. Cette alerte apparaît à côté de la variété semée lorsque vous cocher la vérification des variétés et des récoltes

En faisant glisser la souris sur le pictogramme (sans cliquer !) vous pouvez également faire apparaître le motif de l'alerte.

En cliquant sur :

 ⑥ - « Afficher les interventions » ➔ possibilité d'identifier plus finement l'anomalie puis de corriger en rectifiant l'intervention

Puis de nouveau sur  ⑦ - « Editer » ➔ retour direct vers la page de saisie permettant de corriger les enregistrements erronés.

SURF. TRAV.	DATE	TYPE	PRODUIT	QTE/HA	DRE	PHYTOS	DRE AUTRE INTERVENTION
29.99ha	15/10/2026	Herbicides	PROMAN	2.5L			
29.99ha	15/10/2026	Herbicides	RACER ME	3l			

2.2 Vérification du nombre d'application

En cochant « les traitements phyto : nombre d'applications » ⑧, et en cliquant sur « Lancer la vérification » une alerte sera affichée en cas de dépassement du nombre d'application maximum autorisé par cycle cultural, pour la campagne, sur la parcelle et la culture en cours.

Vérification du registre phytosanitaire

Notre base phytosanitaire est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour.
 ⚠ Si des produits ont changé d'homologation depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle.
 Le contrôle se fait exclusivement sur les homologations de produits, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) (Seuls les DAR exprimés en jours sont vérifiés) et délais de rentrée au champ (RDC).
 En cas de doute ou pour des vérifications complémentaires, rapprochez vous de votre conseiller.

Je souhaite vérifier ...

☐ Les traitements phytos (hors nombre d'applications)
☐ Les variétés et les récoltes

☒ Les traitements phytos : nombre d'applications

Pour mes parcelles ...

Cultures : vigne vitifère

Variétés : Toutes les variétés

Lancer la vérification

Herbicides	0.01 Kg	PEAK		
Herbicides	0.02 Kg	PEAK		
Adjuvants	0.96 L	EXSENTIA		
Adjuvants	1 L	FUSIO MAX		

Si des anomalies sont constatées des pastilles ⑨ apparaissent à côté du nom commercial du produit :

- pastille rouge : le nombre d'applications est trop élevé
- pastille orange : nombre d'applications supérieur au nombre autorisé pour la cible mais inférieur à celui pour une autre cible.

Vous obtiendrez plus d'informations en faisant glisser la souris au-dessus :

- des pastilles ⑨ : informations concernant le respect des critères d'application
- de l'icône ⓘ à côté du nom commercial ⑩ : information sur le fractionnement

Comme précédemment l'icône ✎ permet d'accéder à la liste des interventions contenant des erreurs, puis de corriger les enregistrements erronés.

3. Vérifier la conformité du cahier d'épandage

Menu : **Interventions -> cahier d'épandage**

Ce menu vous permet de visualiser et de vérifier votre cahier d'épandage. Pour cela deux onglets sont disponibles :

3.1 L'onglet : « les apports »

Il permet de visualiser la répartition de la fumure réalisée et de vérifier la cohérence avec la quantité prévue dans le plan de fumure prévisionnel.

Si dans la colonne « N restant à apporter » ①, la valeur est négative, cela signifie que vous avez apporté une quantité d'azote supérieure aux besoins calculés dans le Plan de Fumure Prévisionnel.

A partir de ce tableau vous avez la possibilité, en cliquant sur :



de saisir un nouvel apport réalisé, sur une ou plusieurs parcelles



de modifier un apport déjà saisi (si cet apport a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, vous pouvez le modifier pour une, plusieurs ou toutes les parcelles de la saisie initiale)



de supprimer un apport réalisé (si cet apport a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, vous avez la possibilité de le supprimer pour une, plusieurs ou toutes les parcelles de la saisie initiale).

Lorsque vous cliquez sur le crayon pour ajouter un nouvel apport d'engrais ou pour modifier un apport déjà enregistré, l'outil vous redirige vers le menu **Intervention > Nouvelle intervention**.

Et en cliquant sur « vérifier les dates d'épandage », vous pouvez vérifier si les apports que vous enregistrés sont en règles avec les dates d'épandage fixées dans le cadre de la directive nitrate de votre région (module présent en ex Poitou Charentes et en cours de déploiement en ex Aquitaine et Ex Limousin).

Cahier d'épandage

Les Apports Vérification cahier d'épandage

N: ☒ P205 - K20: ☐ Ca - Mg: ☐

Filtres

Parcelles: Cultures:

Type de culture:

Rang de culture:

Types de sol:

Engrais:

Contrat:

☒ Afficher les parcelles cjan - CINE

Cultures précédentes:

☐ Parcelles destinées uniquement

☐ Parcelles irriguées uniquement

Vérifier les dates d'épandage

Imprimer

N° lot	N° Parc.	N° R.	Nom Parc.	Culture	CNE (si précédant la culture)	Culture Précédente	Surf cultiv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engrais	Date	Surf trav	Qté engrais /ha	N dispo /ha	N total /ha		
4	1		ter triangle Ambaud	jachère		jachère	1.2	-	0									
26	21		Abdier Marcel	blé tendre hiver		maïs grain	1.76	75	205	15	starter 15-46 (kg)	15/02/2026	1.76	93 kg	17	17		
											Sulfate d'Ammoniaque (21N - ...)	04/03/2026	1.76	207 kg	43	43		
											AMIDAS	15/03/2026	1.76	200 kg	80	80		
											AMIDAS	09/04/2026	1.76	125 kg	58	58		

Si au moins une de vos interventions nécessite une vérification ou n'est pas conforme, un message indiquant le nombre d'interventions à vérifier ou non conformes apparaît et une pastille rouge apparaît en face de ces interventions. En faisant glisser la souris sur la pastille (sans cliquer !) vous pouvez faire apparaître le motif de l'alerte. Et si vous cliquez dessus vous obtenez une fiche d'information sur la directive nitrate de votre région.

3.2 L'onglet « Vérification du cahier d'épandage »

Il permet de vérifier les éléments complémentaires au cahier d'épandage comme la gestion de l'interculture (gestion des repousses du précédent, mise en place de CIPAN...).

Ces informations complémentaires doivent obligatoirement être renseignées dans le cadre de la directive nitrate.

Si vous avez renseigné la gestion des repousses au moment de la saisie de l'intervention de récolte de la culture précédente (sur le millésime N-1), alors celles-ci se reportent automatiquement dans ce tableau ②.

Cahier d'épandage

Les Apports

Vérification cahier d'épandage

Culture:

Aucun filtre

Culture précédente:

Aucun filtre

☐ Afficher les parcelles en cipan CINE

2

3

4

N° B.	N° Parc	Parcelle	Culture	Irriguée	Surf. cultivée	Culture précédente			Repousses du précédent		CIPAN : cipan préc. la culture			Interculture							
						Culture précédente	Date récolte	Devenir résidus	Repousses	Date destr.	Espèce	Date semis	Date destr.	Adaptation à la couverture du sol	Indicateur luviation	Taux d'argile	Interven. intercult.	Rdt. Obtenu	Consult. interven.	Rdt. prévu	RSH mesuré
1	1,2	Vaux la garde (t...)	tournecol	☐	1,08	blé tendre hiver	29/06/2025	Exportés	Aucun		feverole hiver	16/09/2025	-				0		32 q		
1	1	Vaux la garde (r...)	maïs grain	☐	2,15	tournecol	02/10/2025	Enfouis	Aucun				-				0		100 q		
1	1	Vaux la garde	jachère	☐	0,85	jachère		Aucun	Aucun				-				0		0		

Le tableau vous permet également de vérifier si vous n'avez pas oublié d'enregistrer des éléments liés à la présence d'une culture intermédiaire ③ : culture ou mélange mis en place, date de semis, date de destruction...

Les autres éléments liés à la parcelle : la récolte de la culture, la saisie du reliquat sortie hiver, l'enregistrement de l'utilisation d'un outil de pilotage ou d'un accident de culture ④ apparaissent également au bout de la ligne.

Toutes ces informations proviennent des saisies d'interventions réalisées sur la parcelle durant la campagne. Vous ne pouvez ni saisir, ni modifier ces informations à cet endroit.

Nous vous invitons à consulter la lettre d'information de juillet 2026 afin d'avoir plus d'informations sur ces enregistrements.

4. Vérifier l'état des stocks de fin de campagne

Menu : **Economique -> Stocks et achats**

puis -> **Etats des stocks (à une date précise) ou Synthèse (sur la campagne)**

Ce module « Synthèse » permet de visualiser l'état du stock disponible ① et du stock en terre ②. Elle est réalisée en fonction :

- de la saisie des interventions réalisée à partir de **Intervention > Nouvelle intervention**.

- de la saisie des stocks de début de campagne et des factures réalisée à partir de **Economique > Stock et achat**.

Synthèses



Autres								
Type - Culture	Variété - produit	Stock début	Achat	Cession	En terre	Stock disponible	PU pondéré	Valeur stock dispo
Eau irrigation	EAU D IRRIGATION	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0.0000 €/m3	0.0000 €
Fournitures diverses	fil de fer de palissage	0 centaines de mè...	0 centaines...	0 centaines...	0 centaines de mè...	0 centaines de mè...	0.0000 €/oe...	0.0000 €
Fournitures diverses	piquet fer de tête	0 unités	0 unités	0 unités	0 unités	0 unités	0.0000 €/un...	0.0000 €
Total: 0.0000 €								
Engrais								
Type - Culture	Variété - produit	Stock début	Achat	Cession	En terre	Stock disponible	PU pondéré	Valeur stock dispo
Minéral	15-16-17	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0.0000 €/kg	0.0000 €
Minéral	Ajout formation	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0.0000 €/kg	0.0000 €
Minéral	ammo coop 2026 s27	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0.0000 €/kg	0.0000 €
Minéral	ammonitrate 33.5 % (kg)	2000000 kg	0 kg	0 kg	211271.1 kg	1788728.9 kg	1.0000 €/kg	1 788 728.9000 €
Minéral	Ammo Soufré 23 20 S	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0.0000 €/kg	0.0000 €

Toute anomalie détectée au niveau des stocks nécessite de vérifier les enregistrements. Il peut s'agir d'un oubli, d'une erreur de saisie, d'une erreur de répartition du produit (par exemple sur le désherbage...).

La gestion des stocks se gère sur une année en fonction de la date de début de campagne choisie initialement ③ dans le menu **Economique > Stocks et achats > Stocks début de campagne**

Saisie stocks début de campagne 2026



Date début d'exercice: ③

Les valeurs "stock disponible" saisies dans la personnalisation des produits sont reprises en "stock début"

Reprise du stock calculé								
Type	Produit	Stock début calculé	Stock début	Diff	Prix unitaire calculé	Prix unitaire retenu	Total HT	
Adjuvants	LIBERATE	1 L	5 L	4 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗
Fongicides	ALUCINAN	4.000004 L	40 L	36 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗
Fongicides	AMALINE FLOW	10 L	50 L	40 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗
Fongicides	CHAMP FLO AMPLI	0 L	0 L	0 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗
Fongicides	COLLIS	4.9999995 L	8 L	3 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗
Fongicides	CONYDIA	1.000001 L	12 L	11 L	0.0000 €/L	0.0000 €/L	0.0000 €	✗

5. Vérifier le calcul des IFT

Menu : **Interventions > Indicateurs > IFT**

Ce menu vous permet d'obtenir le calcul de votre IFT en quelques clics seulement.

Le menu déroulant « Choix du type de calcul de l'IFT », permet deux choix possibles pour le calcul des IFT :

- MAEC (MAE depuis 2015) : L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée.
- HVE (depuis 2023) : Le calcul est identique à l'IFT de type MAEC ; la différence réside dans le fait que le traitement de semences n'est pas comptabilisé dans l'IFT total.

Le tableau récapitule les IFT par culture ① et par parcelle ② : avec possibilité de réaliser des tris pour sélectionner certaines cultures seulement et/ou que certaines parcelles.

Détail des parcelles sélectionnées :										
Type	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Tt de Semence	IFT non comptabilisé
✓ Exemple de culture										
✓ blé tendre hiver		0.66 ha	3.93	1	2.93	0.93	0	0	2	0
✓ 8 - Parcelle n°2		0.66	3.93	1	2.93	0.93	0	0	2	0
✓ vigne vinifère		17.63 ha	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
REF régionales										
✓ 2 - Parcelle n°1		3.55	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 5 - Parcelle n°4		0.24	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 5 - Parcelle n°3		0.7	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 8 - Parcelle n°2		5.95	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 9 - Parcelle n°1		1.15	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 11 - Parcelle n°1		1.05	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 25 - Parcelle n°1		1.02	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 27 - Parcelle n°1		1.66	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 29 - Parcelle n°1		0.24	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 30 - Parcelle n°1		0.49	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 31 - Parcelle n°1		0.72	9.66	0.36	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 35 - Parcelle n°1		0.22	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22
✓ 37 - Parcelle n°1		0.64	9.65	0.35	9.3	7.16	2.14	0	0	0.22

ATTENTION : Pour que les IFT soient justes, il faut obligatoirement que pour chaque traitement phyto, la cible principale ait été renseignée, en renseignant la cible principale la cible de référence IFT est automatiquement renseignée ③.

Produit
Famille: Fongicides
Nom: MAYANDRA
Disponible: 0 L • Utilisé: 26.93 L • Reste: 26.93 L

Dose homologuée maximum: 0.5 L/ha
Réentrée plein champ: 48 h

Traitement / Cible	Dose	Nb appli/an	DAR	ZNT	DVP	DSR (m)
des parties aériennes	0.4 l/ha	3	14 j	5 m		10 m
Black-rot	0.5 l/ha	3	14 j	5 m		10 m
Oïdium	0.5 l/ha	3	14 j	5 m		10 m
Rougeot parasitaire	0.5 l/ha	3	14 j	5 m		10 m

Cible principale: Oïdium
Cible de référence IFT: Oïdium(s) - Ref: 0.5 - L/HA

Quantité par hectare: 0.5 L/ha
Quantité totale: 26.925 L Restera: 26.93 L

Dose homologuée: 0.5 l/ha
Mention Abeille: L'emploi est interdit en période de floraison
Fractionnement: Non
ZNT / DVP: Par rapport aux cours d'eau: 5m
DSR: Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Distance: 10m. En l'absence de distance de sécurité spécifique fixée par l'ANSES dans l'AMM du produit, Lexagri suggère une distance à respecter pour cette culture d'au moins 10 mètres. Cette valeur n'est pas validée par le détenteur et/ou du fournisseur de l'AMM du produit et résulte de l'interprétation de l'arrêté du 27 décembre 2019. Cette valeur est donnée à titre purement indicatif et ne saurait engager la responsabilité de Lexagri de quelque manière que ce soit.
Nombre d'applications: 3

Important : Cette page permet également de solliciter l'API du Ministère (API : Interface logicielle qui permet de « connecter » un service à un autre afin d'échanger des données) pour l'exploitation et le millésime en cours, vous permettant si vous avez contractualisé une MAEC de fournir vos IFT à la DDT. Vous bénéficiez, grâce à Mes Parcelles, de la signature électronique du Ministère, exigée par l'administration, au travers notamment d'un QR code. Il est possible de faire un échange avec l'API IFT sur « MAEC depuis 2015 » et sur « HVE depuis 2023 » en l'activant au niveau de l'encadré qui apparaît en haut à droite de la page. Par défaut les calculs sont paramétrés à « non » il faut mettre « oui » ④.

Mon exploitation Diagnostic Prévision Intervention Engagement Économique Documents Services connectés

Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT : MAEC (MAE depuis 2015)

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux issus de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT.

Présentation : Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/05/2025)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) NON

Détail des parcelles sélectionnées : Imprimer le tableau Imprimer détail par intervention Quantité de produits

Type Sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Semence	IFT non comptabilisé IFT Biocontrôle *
✓	blé tendre hiver	182.78 ha	1.18	0.68	0.7	0.7	0	0	0	0
	REF régionales			1.87	3.28					
✓	4 - parcelle n°4	0.47 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
✓	16 - parcelle n°19	2.19 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0

Tous les calculs sont alors envoyés vers l'API du ministère. Un sablier indique que les calculs sont en cours pour les parcelles concernées ⑤.

Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT : MAEC (MAE depuis 2015)

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux issus de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT.

Présentation : Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/05/2025)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) OUI

Des calculs IFT et signatures sont en cours de traitement. Revenez sur cette page dans quelques minutes.

Consulter les signatures

Détail des parcelles sélectionnées : Imprimer le tableau Imprimer détail par intervention Quantité de produits

Type Sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Semence	IFT non comptabilisé IFT Biocontrôle *
✓	blé tendre hiver	182.78 ha	1.18	0.68	0.7	0.7	0	0	0	0
	REF régionales			1.87	3.28					
✓	4 - parcelle n°4	0.47 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
✓	16 - parcelle n°19	2.19 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
✓	17 - parcelle n°20	4.57 ha	0.7	0	0.7	0.7	0	0	0	0

Un rafraîchissement de la page est nécessaire au bout de quelques instants pour voir les résultats ⑥.

Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT : MAEC (MAE depuis 2015)

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux issus de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT.

Présentation : Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/05/2025)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) OUI

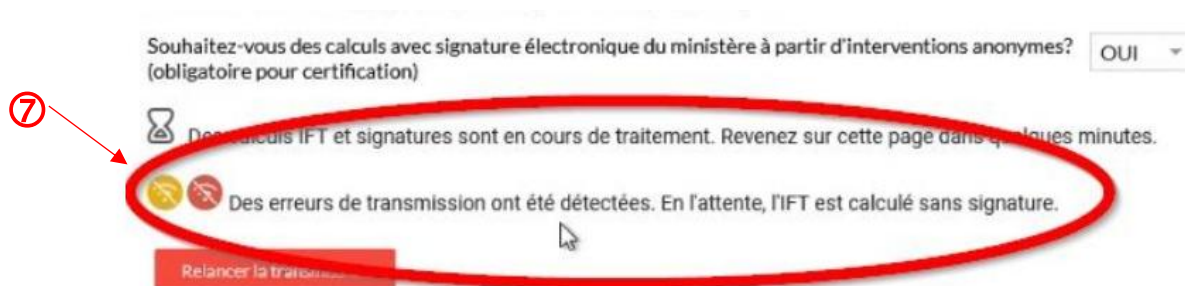
Tous vos IFT sont calculés avec signature.

Consulter les signatures

Détail des parcelles sélectionnées : Imprimer le tableau Imprimer détail par intervention Quantité de produits

Type Sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Semence	IFT non comptabilisé IFT Biocontrôle *
✓	blé tendre hiver	182.78 ha	1.18	0.68	0.7	0.7	0	0	0	0
	REF régionales			1.87	3.28					
✓	4 - parcelle n°4	0.47 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
✓	16 - parcelle n°19	2.19 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
✓	17 - parcelle n°20	4.57 ha	0.7	0	0.7	0.7	0	0	0	0

En cas de problème, l'erreur de transmission est signalée par des symboles « WIFI » ⑦.



Vous pouvez ensuite réaliser les éditions liées à l'IFT à l'aide des 3 boutons situés en haut et en bas du tableau des IFT ⑧.

Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT : MAEC (MAE depuis 2015)

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/05/2025)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) OUI

Tous vos IFT sont calculés avec signature.

Consulter les signatures

Détail des parcelles sélectionnées : Imprimer le tableau Imprimer détail par intervention Quantité de produits

Type	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Semence	IFT non comptabilisé
☑	blé tendre hiver	182.78 ha	1.18	0.48	0.7	0.7	0	0	0	0
	REF régionales		1.87	3.28						
☑	4 - parcelle n°4	0.47 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
☑	16 - parcelle n°19	2.19 ha	1.7	1	0.7	0.7	0	0	0	0
☑	17 - parcelle n°20	4.57 ha	0.7	0	0.7	0.7	0	0	0	0

Détail des parcelles sélectionnées : Imprimer le tableau Imprimer détail par intervention Quantité de produits

Démarrer la campagne 2027

Vous pouvez faire ou demander le changement de campagne 2027.

Les données parcellaires seront transférées au passage de campagne de 2026 à 2027.

Après l'ouverture d'une nouvelle campagne, n'oubliez pas de mettre à jour votre cartographie ainsi que votre assolement. Vous pouvez retrouver, dans nos lettres d'information précédentes d'octobre 2025 sur la fiche parcellaire et de décembre 2025 sur la mise à jour de l'assolement, des informations utiles qui pourront vous aider à la mise à jour de votre assolement.

De nouvelles éditions seront bientôt publiées pour continuer à vous accompagner.

Et avant toute saisie, attention de bien vous assurer que vous enregistrez vos pratiques sur le bon millésime !